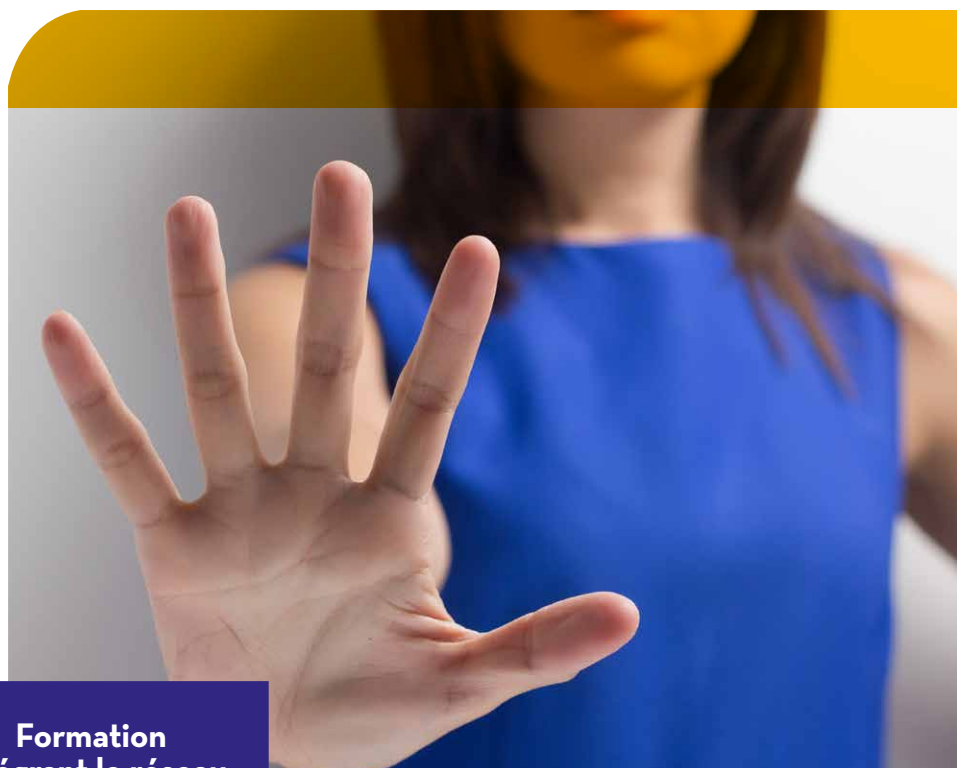


FORMATION

Accueil et prise en charge au cabinet dentaire

des femmes victimes de violences

Formation obligatoire (Loi du 4 août 2014)



**Formation
intégrant le réseau
d'acteurs
de proximité**

Le 9 avril 2020
à La Rochelle (17)

Le 17 sept. 2020
à Bayonne (64)

*Date à venir en
2020 à Périgueux*

FORMATION



Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences

Tous les 3 jours en France, une femme décède à la suite de violences au sein du couple. 1 femme sur 10 est, ou a été, victime de violences en France : **il y a forcément des femmes victimes dans votre patientèle :**

- Que faire en tant que professionnel de santé face à ce problème ?
- Comment décoder les comportements et repérer les femmes victimes de violences ?
- Vers quelles structures les adresser ?

Cycles de la violence, psycho-trauma, différence juridique entre violence et conflit, certificat médical initial, ITT, réseau des associations de proximité : tous ces points seront abordés pour vous permettre

d'être un maillon efficace dans la chaîne des professionnels engagés pour aider les femmes victimes de violences.

Une formation clinique unique en France avec des cas cliniques pour prendre conscience de notre posture, consciente ou inconsciente, par rapport à une femme victime de violences

Cette formation permet de relire des situations professionnelles ou personnelles, des représentations sociales, des a priori, qui peuvent empêcher une attitude professionnelle médicale.

Des liens de professionnels à professionnels se nouent avec les intervenants de proximité, ce qui facilite les contacts par la suite...



Durée

1 journée de formation en présentielle



Horaire

Début : 9h
Fin : 17h30



Public

Chirurgien-dentiste
Assistant(e)-dentaire



Intervenants

Psychologue,
Juriste spécialisée,
Référénte violences,
Chirurgien-dentiste du département

Offre Spéciale

pour les chirurgiens-dentistes libéraux en Nouvelle-Aquitaine

Places limitées à 20 participants

Objectifs pédagogiques :

Connaître, repérer et comprendre :

- Les spécificités d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences
- Les différents traumatismes bucco-dentaires liés à des violences
- Les éléments cliniques devant figurer dans le certificat médical initial
- L'état du droit applicable en matière odontologique
- Les préconisations thérapeutiques et médico-légales
- La prise en charge et l'orientation des victimes

Prix de la formation :
400 €



Hauteur de la participation de l'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine :
200 €



Reste à régler pour le praticien :
200 €

Les 200 € restants peuvent être 100 % remboursés par le FIF PL, sous réserve d'un crédit suffisant et selon les conditions FIF PL. Il suffit de faire une demande de prise en charge sur : www.fifpl.fr

urps
CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE
L'union par l'action

L'URPS Chirurgiens-Dentistes Nouvelle Aquitaine participe activement au financement de cette formation.

VOIR LE PROGRAMME

PROGRAMME

Journée de formation

Matin (9h - 12h30)

- › Etat des lieux sur les violences faites aux femmes
 - › Cas cliniques et obligations médico-légales
- › Approche de la psychologie traumatique dans le cadre du cabinet dentaire

Après-midi (14h - 17h30)

- › Cas cliniques et obligations médico-légales
- › Procédures juridiques liées aux spécificités odontologiques
- › Place du chirurgien-dentiste dans le réseau départemental de prise en charge

Approche pédagogique

- › Alternance entre apport de connaissance théoriques et pratiques, travail en groupe, mise en situation, ateliers
- › Remise d'un livret pédagogique et de fiches réflexes

Une attestation de formation obligatoire vous sera délivrée à l'issue de la formation

Pour toute question éventuelle :

Tél : 05 81 02 41 93

Mail : ffcd.secretariat@gmail.com